

FICHE TECHNIQUE

AEROSOL DE PEINTURE

Finition et retouche sur bacs acier et fixations

- (1) **Dénomination** : Aérosol de peinture pour retouche
 (2) **Nom et adresse de la société** : FAYNOT INDUSTRIE SA - 08000 THILAY - FRANCE
 (3) **Nom et adresse de l'usine productrice** : Non produit dans nos usines

(4) Visuels :



(5) Caractéristiques des matériaux :

- Combinaison de résine modifiée, de pigments et de solvants organiques oxygénés et aromatiques.

(6) Conditions de mise en oeuvre :

- Application sur support propre, sec et dégraissé.
- Avant toute utilisation, agiter l'aérosol pour mélanger la peinture. Ne pas appliquer le jet de départ sur la surface à traiter pour éviter toutes coulures.
- Application par passages successifs sans aller-retour à une distance d'environ 25 cm à 30 cm de la surface à traiter. Plusieurs passages conseillés.
- Purger l'aérosol tête en bas pendant quelques secondes.
- Séchage rapide en 15 min. Manipulable après 40 min et recouvrable après 2 jours à 3 jours.

Note : Il y a des différences de brillance entre les aérosols et les prélaquage des bacs. La tenue aux UV des couleurs des aérosols n'est pas garantie dans le temps.

(7) Référence et conditionnement :

Couleur	RAL	RAL mat	RAL satiné	non RAL			
Référence	50xxxx-084	51xxxx-084	52xxxx-084	50zzzz-084			
Contenance	400 ml	400 ml	400 ml	400 ml			

xxxx correspond généralement au nuancier RAL.

(8) Identification des dangers, risques et sécurités :

- Principaux risques : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- Irritant pour la peau.
- Extrêmement inflammable.
- Réceptif sous pression...



Irritant



Extrêmement inflammable

(9) Conditions de stockage :

- Stocker à l'abri de l'humidité et sous abri dans une endroit bien aéré et ventilé et sans exposition directe aux rayons du soleil.
- Stocker à une température comprise entre 5 °C et 30 °C. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
- Stocker à l'écart de toute flamme, source d'étincelles et d'ignition. Ne pas fumer dans le stockage ou à proximité.

(10) Informations relatives aux conventions de transport de marchandises dangereuses (TMD) :

Numéro ONU	UN1950 - Aérosol inflammable
ADR ; RID ; ADN IMDG ; IATA...	Classe / étiquette 2.1 ; Code 5F ; Groupe emballage III...

Les renseignements portés sur cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Mise à jour le 26 mars 2025

